

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**PLANTATION DES VEGETAUX HERBACES
ORNEMENTAUX**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

CODE : 12 60 11 U11 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 101 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme du Conseil général**

PLANTATION DES VEGETAUX HERBACES ORNEMENTAUX

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de préparer son poste de travail ;
- ◆ de préparer le sol ;
- ◆ de préparer et de planter les plantes herbacées ornementales pour la plantation ;
- ◆ de nettoyer et de ranger son poste de travail ;
- ◆ de réaliser la maintenance de premier niveau du matériel ;
- ◆ de transmettre ses observations et toute information utile au responsable ;
- ◆ de respecter les règles professionnelles du métier.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français,

- ◆ lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
 - ◆ lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
 - ◆ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
 - ◆ consulter des ouvrages de références familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières ;

- ◆ s'exprimer oralement et par écrit :
 - ◆ produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair ;

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte.

L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation, les majuscules et l'écriture sera lisible.

En mathématiques,

- ◆ savoir calculer :
 - ◆ maîtriser le système de numération en base 10 ;
 - ◆ opérer sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division) ;
 - ◆ connaître les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
 - ◆ prendre une fraction d'un nombre ;
 - ◆ calculer un pourcentage d'un nombre ;
- ◆ savoir structurer l'espace et ses composants :
 - ◆ reconnaître et différencier les solides et les figures planes classiques ;
 - ◆ calculer le périmètre et l'aire de ces figures planes ;
 - ◆ calculer l'aire et le volume de ces solides ;
 - ◆ dans un plan donné, construire une droite parallèle (perpendiculaire) à une droite donnée ;
- ◆ savoir mesurer :
 - ◆ mesurer et construire un angle à l'aide du rapporteur ;
 - ◆ pratiquer les conversions de mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse, de durée, de monnaie et d'angle (cas simples).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (CEB).

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

Dans une situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches :

en disposant de la documentation appropriée (fiches techniques, fiche de travail, étiquettes, catalogues de produits, textes législatifs et réglementaires de la profession...), des différents équipements, des machines et de l'outillage adéquat,

sur base d'une fiche de travail reprenant les consignes écrites ou orales des tâches à effectuer,

en disposant des engrais, amendements et plantes herbacées ornementales en quantité utile

en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,

en développant des compétences de communication,

- en ce qui concerne la cohérence de la démarche :
 - de décoder et d'appliquer les consignes utiles
 - d'identifier et d'appliquer les techniques ou modes opératoires,
 - de régler et d'utiliser adéquatement les machines et outils ;
- en ce qui concerne la conformité de production :
 - d'ameublir et d'améliorer le sol,
 - de respecter les consignes conformes à la réalisation du massif de plantes,
 - de respecter les opérations de maintenance conforme à l'usage ;
 - de respecter les délais impartis pour l'ensemble des tâches ;
- en ce qui concerne le respect des règles :
 - de respecter les règles d'hygiène et de sécurité à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard,
 - de respecter les règles de protection de l'environnement,
- en ce qui concerne l'adéquation de la communication :
 - d'utiliser de manière appropriée les supports de communication spécifiques à l'entreprise,
 - de transmettre au responsable les observations et informations à l'aide de la terminologie professionnelle ;
- de préparer, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel en assurant au minimum deux opérations de maintenance de premier niveau du matériel mécanique de préparation du sol;
- d'ameublir (10m²), d'amender (2m²) et/ou de fertiliser le sol de manière mécanique en vue de l'implantation (4m² à planter) d'un massif de plantes herbacées ornementales comprenant au moins 5 genres différents (différents par les distances de plantation, les profondeurs de plantation, les accessoires utilisés)
- de transmettre la fiche de travail complétée à la personne adéquate.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la justification du choix du mode opératoire et du matériel utilisé,
- la précision du vocabulaire utilisé,
- le niveau d'organisation et des méthodes de travail,
- le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

en disposant de la documentation appropriée (fiches techniques, fiche de travail, étiquettes, catalogues de produits, textes législatifs et réglementaires de la profession...), des différents équipements, des machines et de l'outillage adéquat,

sur base d'une fiche de travail reprenant les consignes écrites ou orales des tâches à effectuer,

en disposant des engrais, amendements et plantes herbacées ornementales en quantité utile,

*en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,
en développant des compétences de communication,*

4.1 Horticulture : technologie

- de décoder les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis, schéma, ...) contenus (lieu, tâches,...) pour la préparation du poste de travail, des fournitures, des produits et des végétaux herbacés ornementaux pré-étiquetés ou pré-identifiés ;
- de décrire le matériel de préparation, d'amélioration du sol par leurs types (matériel manuel et mécanique) dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation ;
- de décrire le matériel de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux par leurs types (matériel manuel et mécanique) dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation ;
- de caractériser les consommables et les carburants par leurs types, leur dénomination, leur utilité, leurs caractéristiques, leur mode et conditions d'utilisation ;
- de décoder les fournitures / produits d'amélioration du sol en fonction des types (fertilisant, paillage, amendement ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation ;
- de décoder les fournitures de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux en fonction des types (accessoires de plantation ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation ;
- de décrire les végétaux herbacés ornementaux à planter par leurs modes d'identification /étiquetages spécifiques à l'entreprise : objectifs, codes (types, signification ...) modes de protection physique pour le transport ;
- d'expliquer les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ...
- de justifier la sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...) ;
- de caractériser l'ameublement du sol par :
 - la définition et ses objectifs,
 - les conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité),
 - les conditions météorologiques,
 - les techniques : types (retourner, bêcher, fraiser, herser ...), conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes,
 - le matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ;
- de préciser l'amendement et la fertilisation du sol par :
 - la définition et ses objectifs,
 - les conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité),
 - les conditions météorologiques,
 - les techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes,
 - le matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation,

- les produits : types, utilité, caractéristiques, dosage, (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation ;
- de caractériser la réalisation d'un lit de semis par :
 - la définition et ses objectifs,
 - les conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité),
 - les conditions météorologiques,
 - les techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes,
 - le matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ;
- d'expliquer la réalisation d'un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales par :
 - la définition et ses objectifs,
 - les conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité),
 - les conditions météorologiques,
 - les techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes,
 - les types de matériel (manuel et mécanique) : dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation,
- de décoder les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...)
 - pour le rassemblement des plantes herbacées ornementales pré-étiquetées ou pré-identifiées,
 - pour planter des plantes herbacées ornementales ;
- d'identifier les végétaux herbacés ornementaux à planter par leurs modes d'identification / étiquetages, leurs objectifs et leurs codes (types, signification ...) ;
- d'expliquer la nomenclature des végétaux ornementaux herbacés à planter (min 40 plantes différentes) par :
 - les types : annuelles, bisannuelles, à bulbe, vivaces, graminées,
 - la dénomination (appellation vernaculaire – et latine),
 - la reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile à la plantation,
 - les caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur, époque de floraison ...,
 - les aspects morphologiques et sanitaires (développement racinaire et aérien, couleur, forme ...) ;
- d'identifier les précautions et soins aux plantes herbacées ornementales avant plantation par :
 - ses objectifs,
 - les conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité),
 - les conditions météorologiques,
 - les techniques : types (réhydratation des mottes, retrait de feuilles séchées ou fleurs fanées, ... arrosage, ombrage, habillage ...), conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes,
 - le matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ;

- de décrire la plantation de végétaux herbacés ornementaux par :
 - la définition et ses objectifs,
 - les conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité),
 - les conditions météorologiques,
 - la préparation : mesures d'alignement et d'écartement, fosses / trous de plantation
 - les techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes,
 - le matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ;
- de décrire les accessoires de plantation de végétaux herbacés ornementaux :
 - les types et leur utilité : tuteurs, protections contre les rongeurs, protection climatique, palissage ...,
 - les conditions météorologiques,
 - les techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes,
 - le matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ;
- d'expliquer le nettoyage du matériel de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux par :
 - les techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes,
 - le matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation,
 - les produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation ;
- de préciser le rangement du matériel, des consommables, des fournitures et des produits de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux : procédures ;
- d'expliquer la propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) : tri des déchets (types, mode de gestion), procédures ;
- de décoder les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) pour sécuriser la zone de travail et le matériel, restant sur chantier, du vol ;
- d'expliquer la sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures ;
- d'expliquer le matériel (manuel, mécanique) de travaux de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation ;
- de décoder les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus pour la réalisation de la maintenance de premier niveau du matériel ;
- de définir les travaux d'entretien et de maintenance de 1^{er} niveau du matériel de travaux de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux :
 - types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments...),
 - accessibles sans outillage spécifique,
 - fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) ;
- de caractériser la communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos ...), terminologie professionnelle ;

- de définir les limites d'intervention du Jardinier d'entretien pour les éléments relatifs :
 - à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques ...),
 - au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, produits, plantes (quantités, aspects morphologiques et sanitaires des plantes ...),
 dans le cadre de la préparation, de l'amélioration du sol de la plantation de végétaux herbacés ornementaux ;
- d'identifier les règles de sécurité et hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation en relation avec les opérations de l'UE ;
- de caractériser les règles de sécurité :
 - personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés,
 - à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi,
 - à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi ;
- de préciser les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours) ;
- d'expliquer les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser ;
- d'identifier les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... ;
- de caractériser l'approche par écosystème : définition, objectifs ;
- de décrire l'organisation du travail dans le respect des consignes ;
- de déterminer la méthode pour respecter les délais impartis.

4.2. Horticulture : pratique professionnelle

- de décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) de travaux :
 - de préparation, d'amélioration du sol,
 - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ;
- d'identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux :
 - de préparation, d'amélioration du sol,
 - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ;
- de vérifier le bon état du matériel de travaux :
 - de préparation, d'amélioration du sol,
 - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ;
- de ranger et d'emporter le matériel, les carburants, les consommables de travaux pour ce qui concerne les opérations :
 - de préparation, d'amélioration du sol,
 - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ;

- d'identifier les fournitures et produits nécessaires aux travaux de préparation, d'amélioration du sol ;
- d'identifier les fournitures et les végétaux nécessaires aux travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ;
- de ranger (selon les quantités indiquées par le responsable) :
 - les fournitures et produits de travaux de préparation, d'amélioration du sol,
 - les fournitures et les végétaux herbacés ornementaux de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ;
- de protéger physiquement les végétaux herbacés ornementaux selon les consignes du responsable ;
- d'emporter :
 - les fournitures et produits sur la zone de travaux de préparation, d'amélioration du sol,
 - les fournitures et les végétaux sur la zone de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ;
- de décoder un croquis / un schéma d'entretien et d'aménagement paysager et de situer la zone de travail ;
- de repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...) ;
- d'appliquer les procédures appropriées de sécurisation ;
- de tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ;
- de régler les outils et machines d'ameublement du sol et d'appliquer les techniques appropriées ;
- de réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'ameublement du sol ;
- Pour les opérations d'amendement et de fertilisation :
 - de s'informer des consignes et les appliquer,
 - de tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente),
 - de régler les outils et machines,
 - de doser les produits et appliquer la technique appropriée,
 - de réagir face aux dysfonctionnements du matériel ;
- pour la réalisation d'un lit de semis :
 - de régler les outils et machines,
 - de tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente),
 - d'appliquer les techniques appropriées,
 - de réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel ;
- pour la réalisation d'un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales :
 - de régler les outils et machines,
 - de tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente),
 - d'appliquer les techniques appropriées,
 - de réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel ;
- de décoder les consignes (types et quantité de plantes herbacées ornementales à préparer) ainsi que les étiquetages et leurs modes d'identification ;

- de grouper les plantes herbacées par lots de codes identiques ;
- d'observer les végétaux ornementaux et herbacés ornementaux à planter ;
- de repérer les écarts par rapport au « bon aspect morphologique et au bon aspect sanitaire » des végétaux herbacés ornementaux à planter ;
- pour les précautions et soins aux plantes herbacées ornementales :
 - de manipuler les plantes herbacées ornementales de manière adéquate,
 - de tenir compte des conditions pédoclimatiques,
 - d'identifier les précautions à prendre et les soins à donner aux plantes herbacées ornementales,
 - d'appliquer les précautions et soins à donner aux plantes herbacées ornementales,
 - d'utiliser le matériel adéquat ;
- pour la plantation de plantes herbacées ornementales :
 - de tenir compte des conditions pédoclimatiques,
 - de décoder les consignes,
 - de régler et d'utiliser les outils et machines,
 - de respecter les distances de plantations prévues par les consignes,
 - de réaliser les fosses / trous de plantation,
 - d'appliquer la technique appropriée,
 - d'arroser si nécessaire lors de la plantation,
 - de régler les machines et la mise en place des accessoires et d'appliquer les techniques appropriées,
 - de réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel ;
- d'identifier le matériel et les produits de nettoyage ;
- pour la préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux :
 - d'appliquer la technique de nettoyage appropriée du matériel,
 - d'appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures et des produits dans le respect des consignes de l'entreprise;
 - de tenir compte des conditions pédoclimatiques,
 - d'identifier les différents types de déchets, de les trier et les évacuer,
 - d'identifier le matériel de sécurisation et d'appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail,
 - de s'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique),
 - d'appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier,
 - d'appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel,
 - d'appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel,
 - de signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors de travaux ;
- d'utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise ;
- d'utiliser la terminologie professionnelle appropriée ;
- d'identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ;
- d'appliquer les mesures de protection individuelle et collective ;
- d'interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ;
- d'appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel et lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ;

- de réagir adéquatement en cas d'accident ;
- d'appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène et d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...) ;
- d'appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ;
- de respecter les interactions dans les écosystèmes ;
- d'appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi) ;
- d'organiser le travail dans le respect des consignes ;
- de réaliser les travaux dans les délais impartis.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Horticulture : pratique professionnelle » il est recommandé de ne pas dépasser quatre étudiants par poste de travail.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Horticulture : technologie	CT	B	48
Horticulture : pratique professionnelle	PP	L	48
7.2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120